



# Communiqué

Le 8 août 2005

Pour diffusion immédiate

## ATTRIBUTION DU PREMIER CONTRAT D'EXCAVATION DU PROJET D'EXPANSION DU CANAL DE DÉRIVATION À UNE COENTREPRISE DU MANITOBA

### Une entreprise autochtone travaillera en partenariat à l'exécution du premier contrat d'excavation

**Winnipeg (Manitoba)** – La Commission du canal de dérivation du Manitoba (CCDM) a annoncé aujourd'hui l'attribution du premier contrat d'excavation du projet d'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge à une coentreprise constituée de Strilkiwski Contracting Ltd. et de Nelson House Forest Industries, une entreprise de la Nation des Cris de Nisichawayasihk (NCN).

« Nous sommes très heureux que Strilkiwski Contracting et Nelson House Forest Products aient su tirer parti de leur ancienne collaboration pour soumissionner le projet d'expansion du canal de dérivation », a déclaré Steve Ashton, ministre de la Gestion des ressources hydriques. « En s'associant, les deux entreprises ont réussi à présenter une soumission attrayante. Nous félicitons les deux entreprises et la NCN pour leur partenariat dans le cadre de ce projet historique de protection contre les inondations. »

« L'adjudication du premier contrat de construction du projet d'expansion du canal de dérivation prouve clairement que le projet est en cours et avance conformément aux prévisions », a indiqué Reg Alcock, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé. « Les inondations constituent un important problème au Manitoba, et l'expansion du canal de dérivation contribuera à atténuer les dommages éventuels. »

En mai 2005, la CCDM a lancé un appel d'offres pour le creusement de la digue située à l'est de Grande Pointe. Parmi les cinq candidates, la coentreprise a été celle qui a proposé l'offre la plus basse. Le contrat est évalué à 1,4 million de dollars.

La coentreprise sera chargée de creuser une troisième ouverture dans la digue qui facilitera l'évacuation de l'eau dans le canal de dérivation tout en améliorant la protection contre les inondations dans les environs de Grande Pointe. La « brèche » augmentera l'afflux d'eau dans le canal de dérivation d'environ 31 000 pieds cubes par seconde (pi<sup>3</sup>/s) lors d'une pointe de crue. Le creusement et la construction d'une troisième « brèche » s'ajoutent aux deux premières ouvertures construites sur la digue de protection par le ministère de la Gestion des ressources hydriques du Manitoba après la crue de 1997. »

« La Nation des Cris de Nisichawayasihk est très heureuse de pouvoir participer activement à ce projet historique », a souligné Jerry Primrose, chef de la NCN. « Tout en travaillant à l'amélioration de la protection contre les inondations, nous espérons offrir des possibilités d'emploi aux membres de la NCN et générer des retombées économiques dans notre communauté au début du contrat et tout au long du projet. »

« Nous sommes très heureux d'avoir obtenu le premier contrat de construction de ce projet historique », a indiqué Gerald Strilkiwski, président de Strilkiwski Contracting Ltd./Nelson House Forest Industries. « Pendant les cinq prochaines années, le projet d'expansion du canal de dérivation offrira d'importantes perspectives économiques au secteur de la construction. Nous espérons commencer la réalisation de ce contrat de creusement dans les prochains jours. »

Fondée en 2002, la coentreprise est le résultat de l'association de deux sociétés-mères ayant chacune plus de vingt-cinq années d'expérience dans la réalisation de projets au Manitoba : elle a exécuté des travaux pour Manitoba Hydro, le ministère des Transports et des Services gouvernementaux du Manitoba et diverses entreprises du secteur privé. Comptant près de 5 000 habitants, la collectivité de la NCN est située au nord du Manitoba, environ 80 kilomètres à l'ouest de Thompson.

« L'adjudication du premier contrat permettra au soumissionnaire retenu de se préparer en vue des travaux de construction », a dit Ernie Gilroy, directeur général de la CCDM. « Au cours des prochains jours, l'entrepreneur installera son équipement et préparera l'emplacement afin que le creusement commence le plus tôt possible. » M. Gilroy a fait remarquer que les travaux prévus dans le contrat devraient être terminés cet automne.

Au début de juillet, la Commission du canal de dérivation du Manitoba (CCDM) a reçu une approbation environnementale du ministère de la Conservation du Manitoba et une autorisation fédérale du gouvernement du Canada pour commencer les travaux du projet d'expansion.

Le projet d'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge consiste à améliorer diverses structures du système actuel de protection contre les inondations, dont le canal de dérivation, les ponts, les ouvrages d'entrée et de sortie, les services et équipements publics et la digue ouest. Une fois terminés, les travaux permettront d'augmenter le débit du canal, de 60 000 à 140 000 pieds cubes par seconde ( $\text{pi}^3/\text{s}$ ), et de dévier encore plus d'eau autour de Winnipeg en cas de crue importante. Les améliorations protégeront mieux Winnipeg contre des crues encore plus catastrophiques que celle de 1997 (survenant environ une fois tous les 100 ans) et offriront une protection fiable contre celles survenant une fois tous les 700 ans.

En protégeant mieux la ville de Winnipeg et ses environs d'une crue telle qu'il peut en survenir une tous les 700 ans, le nouveau canal garantira une protection à plus de 450 000 Manitobains et Manitobaines, à plus de 140 000 habitations et à plus de 8000 entreprises, et évitera plus de 12 milliards de dollars en dommages. Le canal de dérivation initial a été construit entre 1962 et 1968 et a permis d'éviter plus de 8 milliards de dollars de dommages à la population et à l'économie de la province. Sa construction a coûté 63 millions de dollars. À partir du printemps 2009, le projet devrait pouvoir contenir une crue telle qu'il peut en survenir une tous les 700 ans; le pont et les travaux connexes seront terminés en 2010.

Dans le cadre du nouveau pacte pour les villes et les collectivités, le projet bénéficiera d'une contribution fédérale de 120 millions de dollars provenant du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS). Le FCIS appuie les projets d'infrastructures stratégiques de grande envergure qui visent à améliorer la qualité de vie et à favoriser la croissance durable. Le gouvernement du Manitoba contribuera également à hauteur de 120 millions de dollars à la première phase du projet.

Personne-ressource : Ronuk Modha  
Commission du canal de dérivation du Manitoba  
(204) 945-4178, (204) 945-4900, ou 1 866 356-6355

Naline Rampersad  
Service des communications du Manitoba  
(204) 945-1494

Lise Jolicoeur, attachée de presse  
Cabinet de l'honorable Reg Alcock  
Gouvernement du Canada  
(613) 957-2566